



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 MAI 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0102**

Objet : Sollicitation de subventions pour l'élaboration et la mise en oeuvre des schémas de circulation des stations communautaires Le Collet, les 7 Laux, le Col de Marcieu

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 62
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 12
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 MAI 2022

et affichage le

24 MAI 2022

Secrétaire de séance :
Sophie RIVENS

Le lundi 16 mai 2022 à 19 heures 00, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 mai 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que Le Grésivaudan a engagé en 2019 une mission pluridisciplinaire pour écrire les projets d'avenir des stations communautaires à l'horizon 2050. Celle-ci, avec la finalisation des plans d'actions, arrive à son terme. Ces plans d'actions feront l'objet d'une présentation globale et d'une délibération dédiée à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire.

En complémentarité de ces programmations d'investissements à moyen et long termes, il est nécessaire d'engager, dès à présent, certaines opérations pour pallier une situation ou une offre d'accueil dégradée à ce jour. Tel est le cas pour la signalétique touristique des trois stations communautaires, qui à ce jour, ne permettent ni d'accueillir ni de guider les visiteurs de manière qualitative. Par ailleurs, une gestion des flux de circulation différenciée devient indispensable en station (groupes et bus, voitures individuelles, piétons...) été comme hiver.

Afin de répondre à cet enjeu commun aux trois stations communautaires, il est proposé d'engager sur une période de deux ans (2022 et 2023), l'élaboration puis la mise en œuvre des schémas de circulation des trois stations communautaires.

Cette opération représente un montant total estimé à 500 000 € HT sur deux ans (50 000 € en 2022 et 450 000 € en 2023).

Des financements publics sont mobilisables dans le cadre de l'appel à projet « Incitation à l'utilisation de modes de déplacements doux » du Département de l'Isère ainsi que dans celui du programme Espace Valléen Belledonne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, conformément au BP 2022, de :

- **valider le plan de financement ci-dessous conformément au BP 2022 (Budget annexe montagnes en gestion déléguée, section investissement, chapitre 23, opération 625 O "Redéfinition des schémas de circulation des stations" / Gestionnaire SKI, LUD ou COLLET / Analytique 7LAUX, LUD ou COLLET),**
- **solliciter une subvention d'un montant de 100 000 € auprès du Département de l'Isère,**
- **solliciter une subvention d'un montant de 100 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Projet	Dépenses HT		Recettes HT		
	Financeur	Montant	Financeurs	Montants	Taux %
Schémas de circulation des stations communautaires	Le Grésivaudan	500 000€	Département	100 000€	20 %
			Région Espace Valléen	100 000€	20 %
			Autofinancement	300 000€	60 %
Total		500 000€	Total	500 000€	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

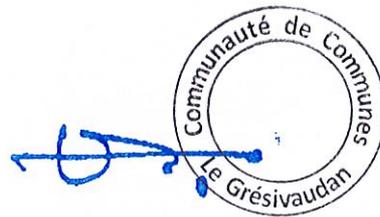
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

16 MAI 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

